

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du report de la réunion avec Messieurs Hénin et Bolen. Trop compliqué pour nous de participer aux dates que vous proposez. Nous pourrions nous libérer en revanche durant la semaine du 4 novembre car en congés.

Nous avons bien compris que cette rencontre est une première prise de contact destinée à mieux se connaître.

Nous attendons donc surtout de Monsieur Hénin qu'il nous présente les grandes orientations qu'il envisage pour le CHM.

De notre côté, nous souhaitons lui présenter rapidement notre association et lui faire part des thèmes de travail auxquels nous sommes principalement attachés et qui motivent nos actions associatives et nos propositions (nous illustrerons par quelques exemples et questions concrètes).

❖ **le respect de notre environnement et du site naturel que représente le CHM :**

- pas besoin de gros investissements (qui en plus sont coûteux), surtout pas ceux qui visent à transformer le CHM en camping traditionnel et de haut de gamme mais au contraire orienter les investissements vers tout ce qui peut contribuer à améliorer la qualité de vie, le développement de la faune et de la flore, la protection du littoral, et à lutter contre les diverses pollutions.
- notre association a ainsi fait des propositions pour un parking extérieur au CHM, pour l'amélioration des transports en commun, pour une (ou des) journée (s) sans voiture etc., Nous craignons, en effet, un trafic encore plus dense après la nouvelle tarification revue à la baisse.
- des décisions ont-elles été prises concernant les projets présentés par les associations dans le cadre de l'enveloppe de 50 000 € ?
- y a-t-il encore des projets liés à l'occupation de la "zone tampon" pour laquelle nous avons lancé une pétition afin qu'elle reste un endroit qui doit être logiquement protégé ?
- le respect des engagements pris à l'occasion des négociations de fin d'année dernière, à savoir la concertation préalable à tout investissement avec les associations représentant les usagers.

❖ **le respect des valeurs naturistes :** nous sommes très nombreux à regretter l'arrivée d'une certaine clientèle de plus en plus envahissante, attirée par le CHM pour des motivations très éloignées du naturisme, d'où l'importance :

- d'une politique commerciale mettant clairement et résolument en valeur le naturisme comme attrait principal d'un séjour au CHM (l'an prochain, le CHM fêtera ses 70 ans).
- du soutien à toutes les initiatives pédagogiques des associations (clubs, associations d'usagers) allant dans ce sens,

- du respect du règlement intérieur : comment réagir face à certains comportements qui n'ont pas leur place dans un centre naturiste ? aujourd'hui, la seule sanction est l'exclusion qui ne peut s'appliquer qu'en cas d'acte grave. Nous avons une proposition pour graduer les réactions possibles : facturer l'intervention du service de sécurité à l'égard des contrevenants récidivistes.

❖ **une politique tarifaire raisonnable** qui n'exclue pas des familles naturistes et au contraire favorise l'accès du plus grand nombre. Après des années d'augmentation largement au-delà de celle du coût de la vie, renforcée par la répercussion l'année dernière des conséquences du renouvellement du bail et de la convention ONF, le montant de la redevance est maintenant cadré dans les nouveaux contrats. Il est impératif de cadrer également les autres éléments de la tarification (forfaits, séjours chez ...). Les propositions de réorganisation de ces tarifications présentées par Monsieur Lamure vont selon nous dans le bon sens (hormis les risques que représente la baisse du tarif des voitures et des chiens). Nous proposons pour les années à venir l'indexation sur l'indice d'inflation de l'année précédente.

Enfin trois dernières questions plus contextuelles :

Mme Lynch nous avait donné comme date le début de cette année pour l'avenant au bail. Où en est-on ?

Si notre association ne se reconnaît pas dans le mode d'intervention du "collectif ONF", nous continuons de dénoncer l'injustice que subissent les résidents après le renouvellement de la convention avec l'ONF.

- Certes, il n'est plus question de retirer la caravane les 3 mois d'hiver mais nous ne comprenons toujours pas pourquoi les familles doivent obligatoirement enlever les auvents et caillebotis alors que les installations du CHM en sont exemptées.
- Nous continuons de demander une baisse relative de leur tarification pour tenir compte de l'application de l'impossibilité pour ces usagers de séjourner pendant la période hivernale.

Concernant le cahier des prescriptions techniques, nous avons à l'occasion de la réunion de concertation organisée par Monsieur Lamure demandé à plus de respect des propriétaires qui ont investi l'aménagement de leur parcelle et moins d'obligations "normatives" forcément générales. Le respect des consignes de sécurité et de l'environnement doit être le seul guide et non pas un principe de standardisation. C'est pourquoi nous avons évoqué le terme de "prescriptions et recommandations". Nous souhaitons la poursuite de ce travail de concertation. Où en est la nouvelle mouture promise du document ? Nous souhaitons également que soit arrêtées les coupes sauvages et injustifiées de plantations sur des parcelles, sans même qu'en soient informés les propriétaires.

Monsieur Lamure nous a appris son changement de fonction au sein du groupe et son départ prochain de la direction du CHM.

Nous sommes très heureux pour lui de cette promotion, nous tenons à le remercier pour son écoute attentive des représentants associatifs et donc des usagers, pour son intérêt et son investissement personnel pour valoriser le CHM. Nous espérons que M. Brahimy suivra sur la même dynamique.

Avec nos remerciements,

Cordialement,

Marc Galliot pour le Bureau de RSN